

Sans la redistribution et les autres revenus du ménage, les travailleurs pauvres du Grand Est seraient trois fois plus nombreux

Insee Analyses Grand-Est • n° 170 • Octobre 2023



En 2019, le Grand Est compte près de 500 000 travailleurs dont les revenus provenant de l'activité professionnelle sont inférieurs au seuil de pauvreté.

Les femmes, les jeunes débutant leur vie professionnelle et les indépendants sont proportionnellement plus nombreux dans cette situation.

Cette population est en effet plus souvent concernée par le temps partiel, les conditions d'emploi précaires, des revenus faibles ou des parcours professionnels instables alternant périodes d'emploi, de chômage et d'inactivité.

Toutefois, la faiblesse de leur revenu d'activité ne les place pas forcément dans une situation de pauvreté monétaire. En effet, l'ensemble des revenus de leur ménage, sa composition ainsi que les mécanismes de redistribution peuvent leur éviter la pauvreté.

Au final, dans la région, 173 000 travailleurs vivent effectivement dans un ménage pauvre et sont donc considérés comme travailleurs pauvres. Ainsi, sans la redistribution et sans la prise en compte des autres revenus du ménage et de sa composition, les travailleurs pauvres seraient trois fois plus nombreux.

En 2019, dans le Grand Est, 8 % des **travailleurs** vivent dans un ménage pauvre : ce sont 173 000 actifs occupés ayant un **niveau de vie** inférieur à 1 102 € par mois et par unité de consommation, correspondant au **seuil de pauvreté**. Il s'agit de **pauvreté monétaire**.

Ce taux est identique à celui de l'Hexagone (France métropolitaine hors Corse), au sein duquel il s'échelonne de 6 % en Bretagne à 10 % en Occitanie.

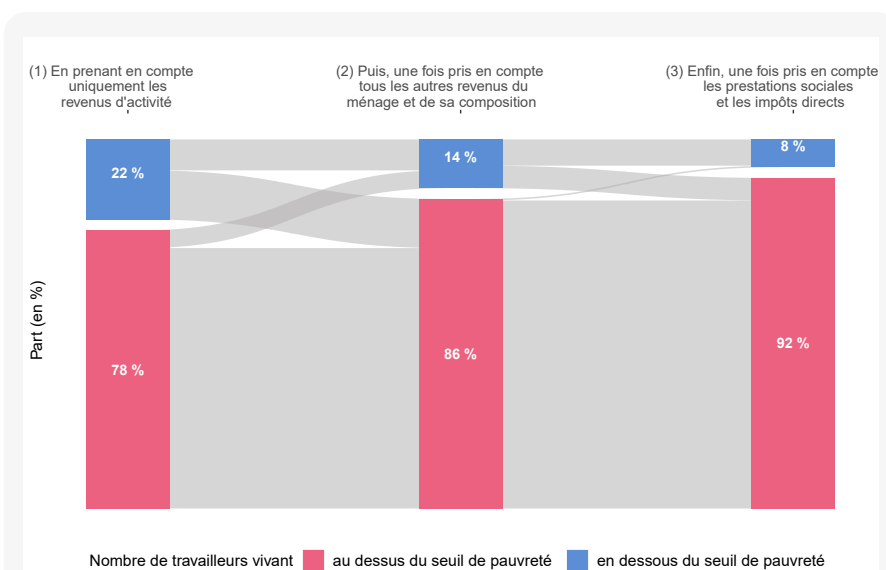
Plus d'un travailleur sur cinq est pauvre en ne prenant en compte que ses revenus d'activité

Un travailleur est individuellement en situation de « pauvreté économique » si son **revenu d'activité** est inférieur au seuil de pauvreté. La part de travailleurs **économiquement pauvres** est bien supérieure à la proportion de travailleurs vivant dans un ménage pauvre, puisqu'on ne prend pas en compte les autres sources de revenus du ménage, la composition du ménage et les mécanismes de redistribution (versement de **prestations sociales** et prélèvements fiscaux et sociaux). En 2019, en effet 500 000 actifs occupés retirent de leur activité moins de 1 102 €

par mois, soit 22 % des travailleurs de la région ► **figure 1**. La moitié d'entre eux perçoit moins de 690 €. Le Grand Est est

la région la plus touchée par la pauvreté économique. Le taux hexagonal est de 20 %, les travailleurs franciliens étant

► 1. Situation des travailleurs du Grand Est en 2019 selon le type de revenus pris en compte



Lecture : (1) en prenant en compte uniquement les revenus d'activité, 22 % des travailleurs ont un revenu mensuel net inférieur à 1 102 € et sont ainsi définis comme pauvres (seuil de pauvreté pour une personne seule) ; (2) en ajoutant à ces revenus tous les autres revenus du ménage (d'activité, fonciers et financiers) et en tenant compte de la composition du ménage (nombre d'unités de consommation), 14 % des actifs occupés sont pauvres ; (3) enfin, une fois pris en compte les prestations sociales reçues et les impôts versés, ils sont 8 % à être pauvres monétairement.

Champ : actifs en emploi au 4^e trimestre 2019 dans le Grand Est.

Source : Insee, Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux 2019.

proportionnellement les moins pauvres en termes de revenu d'activité (16 %) : l'Île-de-France est la région où les salaires dans le secteur privé sont les plus élevés.

Davantage de femmes et de jeunes parmi les travailleurs pauvres en revenu d'activité

La pauvreté économique est plus fréquente parmi les femmes : 27 % des femmes en emploi ont un revenu d'activité sous le seuil de pauvreté, contre 18 % des hommes. Ainsi, parmi les travailleurs pauvres en revenu d'activité, environ six sur dix sont des femmes ► **figure 2**. De façon logique, cette situation concerne également plus de la moitié des jeunes âgés de 15 à 24 ans et davantage les non-diplômés (39 %, contre 15 % des actifs occupés diplômés du supérieur).

Une forme de pauvreté qui touche davantage les indépendants

Le revenu d'activité des non-salariés les place plus souvent en situation de pauvreté économique : 38 % des indépendants sont économiquement pauvres contre 21 % des salariés. En particulier, 44 % des artisans, commerçants, chefs d'entreprise le sont, suivis par les agriculteurs-exploitants (32 %).

L'activité des indépendants est plus souvent soumise à des aléas, ce qui les expose à des risques de revenus faibles. Au niveau national, 40 % d'entre eux ont des revenus d'activité annuels inférieurs au Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance) en tenant compte du temps de travail qu'ils déclarent exercer (M. Azougah, F. Delmas, 2022 ► **pour en savoir plus**).

Forte proportion d'employés parmi les travailleurs en situation de pauvreté économique

La répartition par catégorie socioprofessionnelle des travailleurs pauvres se caractérise aussi par une surreprésentation des employés ► **figure 3**.

Parmi les salariés, 31 % des employés sont économiquement pauvres, une proportion supérieure de 8 points à celle des ouvriers. La part des travailleurs économiquement pauvres est en effet élevée dans les services administratifs, l'hébergement-

► 2. Répartition des travailleurs selon leurs caractéristiques sociodémographiques en 2019 dans le Grand Est

	Travailleurs pauvres en revenu d'activité	Autres travailleurs
Sexe		
Homme	42	55
Femme	58	45
Âge		
De 15 à 24 ans	23	5
De 25 à 39 ans	29	35
De 40 à 54 ans	30	43
55 ans ou plus	19	16
Diplôme		
Sans diplôme	23	10
CAP, BEP ou équivalent	27	28
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	24	20
Diplôme enseignement supérieur	26	41

Lecture : 42 % des travailleurs pauvres en revenu d'activité sont des hommes contre 55 % des autres travailleurs.

Champ : actifs en emploi au 4^e trimestre 2019 dans le Grand Est.

Source : Insee, Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux 2019.

restauration et les autres activités de services (respectivement 38 %, 41 % et 55 %). Dans le secteur de l'hébergement-restauration, les contrats saisonniers sont fréquents, les revenus irréguliers et les difficultés de recrutement croissantes. Les activités de services et de soins à la personne nécessitent beaucoup de main-d'œuvre et les conditions d'emploi sont souvent difficiles (horaires, faibles rémunérations). À l'inverse, dans les industries manufacturières, extractives et autres, la part des travailleurs économiquement pauvres est plus faible (11 %).

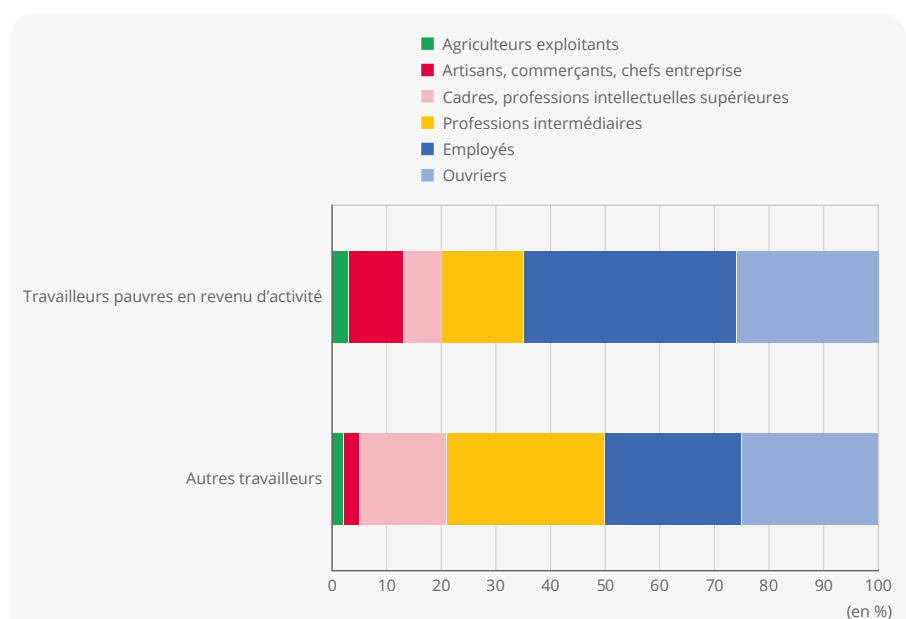
La proportion de travailleurs pauvres en revenu d'activité parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures

s'élève à 12 %. Dans cette catégorie socioprofessionnelle se trouvent les professions des arts, des spectacles et de l'information pour lesquelles les rémunérations sont souvent faibles.

Les travailleurs pauvres sont plus concernés par le temps partiel, les contrats courts et l'instabilité de l'emploi

Le montant mensuel net du Smic s'élève à 1 203 € en 2019. Pourtant un actif en emploi sur cinq touche moins de 1 102 €. En effet, 45 % des travailleurs pauvres en revenu d'activité travaillent à temps partiel, soit une situation 4,4 fois plus fréquente que parmi les autres actifs occupés ► **figure 4**. Parmi eux,

► 3. Répartition des travailleurs selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019 dans le Grand Est



Lecture : 39 % des travailleurs pauvres sont des employés.

Champ : actifs en emploi au 4^e trimestre 2019 dans le Grand Est.

Source : Insee, Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux 2019.

28 % souhaiteraient travailler davantage et sont donc en **sous-emploi**. Ainsi, 56 % des salariés à temps partiel sont pauvres en revenu d'activité, contre seulement 15 % des salariés à temps complet.

En outre, parmi les travailleurs pauvres économiquement, un sur cinq a un contrat à durée déterminée (CDD) contre seulement un sur vingt parmi les autres actifs en emploi. Avoir un CDD accroît le risque de pauvreté. En effet, 53 % des salariés embauchés en CDD gagnent en moyenne moins de 1 102 € par mois en 2019, contre 15 % des actifs en contrat à durée indéterminée (CDI).

Enfin, l'alternance de périodes d'activité (en contrats courts notamment) et de chômage et/ou d'inactivité est source de pauvreté économique : 38 % des travailleurs pauvres au cours de l'année 2019 dans la région sont dans cette situation ► **figure 5**.

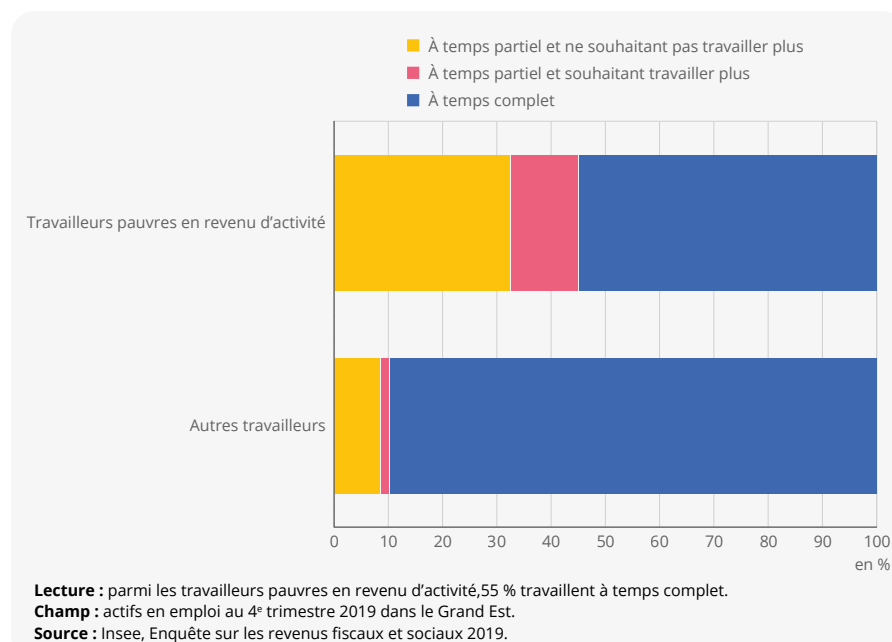
La composition et l'ensemble des revenus du ménage réduisent le nombre de travailleurs en situation de pauvreté

Au sein de son ménage, le travailleur peut disposer d'autres ressources. Il s'agit de revenus d'activité d'autres membres du ménage, ainsi que de revenus financiers et fonciers du ménage. En tenant compte de l'ensemble de ces revenus avant redistribution et de la composition du ménage, sa situation peut évoluer. De 500 000 travailleurs dont le revenu d'activité est inférieur à 1 102 €, on passe à 304 000 actifs occupés qui sont considérés comme pauvres ; leur part dans l'ensemble des actifs en emploi passe alors de 22 % à 14 %.

Les caractéristiques de ces 304 000 actifs sont également modifiées. Il y a quasiment autant d'hommes que de femmes, les jeunes âgés de 15 à 24 ans ne représentent plus que 15 % de l'effectif (contre 23 % précédemment) et les deux tiers travaillent à temps complet. Par contre, du fait de la prise en compte des charges familiales, la proportion de travailleurs pauvres vivant dans les familles monoparentales augmente et passe de 28 % à 34 %.

Par ailleurs, au sein des 500 000 travailleurs initialement pauvres, 306 000 ne le sont plus après prise en compte des revenus du ménage et de sa composition. Parmi eux, 60 % sont des femmes et dans huit cas sur dix, ce sont des personnes qui vivent en couple avec ou sans enfants.

► 4. Répartition des travailleurs selon le temps de travail en 2019 dans le Grand Est



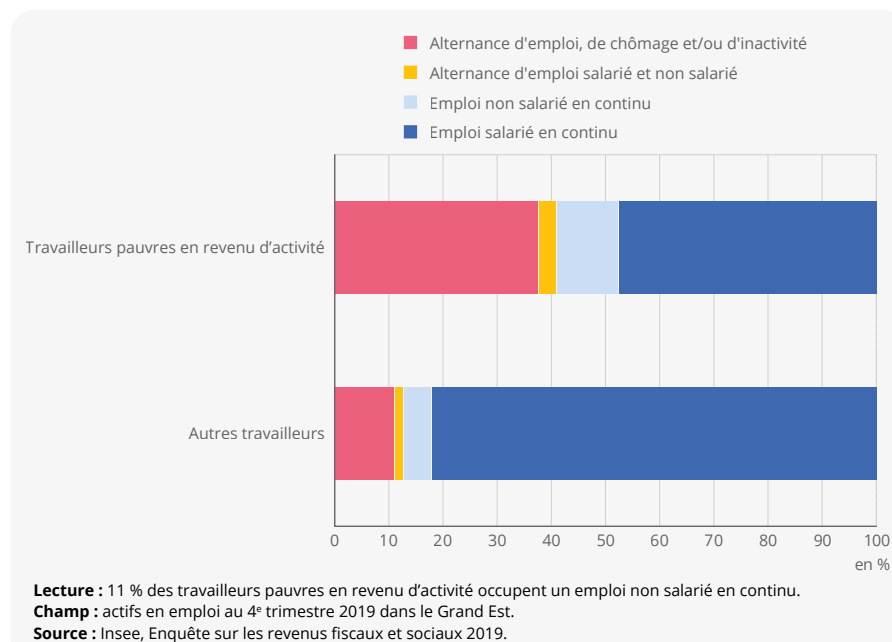
Cependant, 111 000 actifs occupés dont le revenu d'activité dépassait les 1 102 € deviennent travailleurs d'un ménage pauvre. Ce sont essentiellement des actifs de plus de 40 ans (56 %), des hommes (58 %) et ils sont souvent membres d'un ménage avec enfants.

Après redistribution, 173 000 travailleurs effectivement pauvres

Les mécanismes de redistribution et le versement de prestations sociales permettent à 46 % des

304 000 travailleurs pauvres d'avoir un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté : ils sont ainsi 140 000 travailleurs à éviter la pauvreté. Ce sont très largement des ouvriers ou des employés, et ils vivent dans un ménage avec enfants, soit seul, soit en couple. Le niveau mensuel moyen de leurs prestations est de 620 €. Huit sur dix bénéficient de minima sociaux et touchent en moyenne 290 € par mois, les trois quarts perçoivent des prestations logement d'un montant moyen de 210 €, et les deux tiers disposent de prestations familiales qui s'élèvent en moyenne à 350 €.

► 5. Répartition des travailleurs selon leur parcours d'activité déclaré au cours des douze mois de l'année 2019 dans le Grand Est



Cependant, malgré la redistribution, 163 000 personnes restent pauvres, soit 7 % des actifs occupés. Neuf sur dix font partie d'un ménage ayant touché au moins une prestation sociale. Enfin, 1 % des travailleurs au-dessus du seuil de pauvreté perdent en niveau de vie après redistribution (plus de prélèvements que de prestations) et passent en dessous du seuil.

Ainsi, en tenant compte de la composition du ménage, des prestations sociales et des impôts, ce sont finalement 173 000 travailleurs qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre au sens monétaire. La moitié d'entre eux dispose d'un revenu inférieur à 800 €, 57 % sont des hommes, un sur cinq est indépendant, et neuf fois sur dix, leur ménage reçoit des prestations sociales d'un montant mensuel moyen de 530 €. ●

Isabelle Manné, Karina Mom (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Le **niveau de vie** correspond au **revenu disponible**, c'est-à-dire l'ensemble des revenus après prélèvements sociaux, prestations sociales et impôts directs rapporté à la composition du ménage (en utilisant les unités de consommation). Le niveau de vie est calculé sur une année en prenant compte toutes les périodes d'emploi et de chômage.

Le **seuil de pauvreté** est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population ; en 2019, il correspond à un revenu disponible de 1 102 € par mois pour une personne vivant seule, et de 2 314 € pour un couple avec 2 enfants âgés de moins de 14 ans.

Un individu ou un ménage est considéré comme pauvre au sens de la **pauvreté monétaire** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Un **travailleur** est ici une personne active occupée au 4^e trimestre 2019.

Il est **pauvre en revenu d'activité** (salaires, revenus d'activité non salariée et indemnités chômage) ou « **économiquement pauvre** » si son revenu d'activité est inférieur à 1 102 € nets mensuels, soit le seuil de pauvreté pour une personne vivant seule.

Le revenu d'activité et le niveau de vie sont calculés sur une année en prenant en compte toutes les périodes d'emploi et de chômage.

Les **prestations sociales** regroupent les prestations familiales, les allocations logement et les minima sociaux.

Le **sous-emploi** concerne les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Sont aussi incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

► Méthodologie et sources

L'**enquête sur revenus fiscaux et sociaux (ERFS)** associe les données de l'enquête emploi en continu au quatrième trimestre et les données fiscales et sociales de la même année, ici 2019. Elle permet une évaluation du revenu disponible des ménages à partir :

- des revenus individuels perçus par chaque membre du ménage : salaires, pensions, retraites, revenus non salariaux, indemnités chômage ;
- des revenus non individualisables : prestations sociales et revenus du patrimoine ;
- des impôts directs acquittés par le ménage.

Au niveau national, elle vise à analyser les revenus, le niveau de vie et la pauvreté monétaire en fonction de caractéristiques sociodémographiques des individus et des ménages.

Sous certaines conditions, l'ERFS peut être utilisée au niveau régional en calant ses données sur celles du recensement de la population.

Les résultats présentés ici doivent donc être considérés comme des ordres de grandeur.

► Pour en savoir plus

- Manné I., Martin B., « Panorama de la pauvreté dans le Grand Est », *Insee Dossier Grand Est* n° 15, octobre 2023.
- Azougah M., Delmas F., « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », *Insee Première* n° 1884, janvier 2022.
- Borey G., Lefèvre L., « Qui sont les 190 000 travailleurs pauvres des Hauts-de-France ? » *Insee Flash Hauts-de-France* n° 109, novembre 2020.
- Ponthieux S., « Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique – Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité », *Insee document de travail*, mars 2009.

